

Réf: Dossier 186983

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SYNDICAT DES CONDUCTEURS DE
MOTOTAXIS DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SCMTCI »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN, ABOBO MOBILE
JUSTE APRES LA MOSQUEE ANADOR, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/02/2023 , et enregistrés au CEPICI le 08/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SYNDICAT DES CONDUCTEURS DE
MOTOTAXIS DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SCMTCI »

Objet : TRANSPORT DE BIENS ET DE PERSONNES

SERVICES DE LIVRAISON

IMPORT-EXPORT

ACHAT ET VENTE DE PIECES DETACHEES DE TOUS
TYPES D'ENGINS ET DE VEHICULES

ACHAT ET VENTE DE TOUS TYPES DE VEHICULES
ET ENGINES

ACHAT ET VENTE DE PIECES DE RECHANGES
INDUSTRIELLES

FORMATION

DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICES

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en

garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (400.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 400 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN, ABOBO MOBILE JUSTE APRES LA MOSQUEE ANADOR, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M TRAORE IDRISSE (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2023-B12-01086 du 14/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°13085/GTCA/RC/2023 du 14/02/2023

